
Programme de Formation

SST - Maintien et actualisation des compétences (Application de l'article R 4224-15 du code du travail)

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Cette formation s'adresse principalement aux personnes ayant déjà suivi une formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Elle est particulièrement pertinente pour :

- Les employés d'entreprises de divers secteurs, en particulier ceux à risque élevé.
- Les responsables de la sécurité au sein des organisations.
- Tout individu souhaitant maintenir sa certification SST à jour.

En assurant la formation de ce public, l'objectif est de garantir que chaque milieu de travail dispose de personnels compétents pour réagir face à des situations d'urgence.



Objectifs pédagogiques

Cette formation vise principalement à garantir que chaque SST soit capable d'intervenir efficacement en cas d'accident. À l'issue de la formation, les stagiaires devraient être en mesure de :

- Appliquer les gestes de secours appropriés en cas de besoin.
- Identifier les risques de leur environnement de travail et adopter les mesures préventives nécessaires.
- Comprendre les modifications législatives et organisationnelles qui pourraient affecter leur rôle.
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe de prévention pour assurer un environnement de travail sécurisé.

Ces objectifs sont cruciaux pour la sécurité au travail et contribuent à renforcer la culture de prévention au sein des entreprises.



Description

Cette formation est essentielle pour assurer que les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) maintiennent leurs compétences à jour conformément aux exigences légales et réglementaires. Selon l'article R 4224-15 du code du travail, chaque SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences tous les 24 mois au maximum.

La formation inclut des mises à jour sur les gestes d'urgence, la révision des compétences antérieures, ainsi que l'analyse des risques spécifiques à l'entreprise ou à l'établissement. Le programme détaillé couvre divers aspects, notamment :

- Les rôles et responsabilités du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Les compétences nécessaires pour intervenir en cas d'accident, y compris l'examen de la victime



et les techniques de réanimation cardio-pulmonaire (R.C.P.).

- Les procédures d'alerte en cas d'urgence, les gestes à appliquer face à différents types de blessures.

Des exercices pratiques seront également réalisés pour permettre aux stagiaires de mettre en application les compétences acquises dans des simulations concrètes. Des évaluations sont prévues pour s'assurer que les participants maîtrisent les compétences requises.

Le contenu pédagogique est conforme au programme établi par l'INRS, garantissant ainsi que les informations délivrées sont à jour et pertinentes.



Prérequis

Pour participer à cette formation, les candidats doivent remplir certaines conditions préalables :

- Être apte à son poste de travail, ce qui implique une bonne condition physique.
- Avoir en sa possession la dernière carte SST délivrée ou la dernière attestation de fin de formation.
- Être capable de lire, écrire et comprendre le français, afin d'interagir efficacement durant la formation.

Ces pré-requis garantissent que tous les participants ont les bases nécessaires pour tirer le meilleur parti de la formation.



Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques de cette formation comprennent :

- Des sessions théoriques interactives qui favorisent la participation des stagiaires.
- Des mises en situation pratiques à l'aide de mannequins pour appliquer les gestes de secours.
- L'utilisation de supports variés tels que des diaporamas, des fiches d'évaluation et des documents de référence de l'INRS.
- Des ateliers de groupe pour discuter des scénarios d'accidents et élaborer des plans d'action.

Ces méthodes sont conçues pour assurer une compréhension approfondie des concepts et une application pratique efficace des compétences.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation de cette formation comprennent :

- Deux épreuves certificatives : l'une pour évaluer la capacité d'intervention en cas d'accident du travail et l'autre pour tester l'application des compétences de SST dans le cadre de la prévention des risques.
- Une évaluation continue tout au long de la formation, permettant aux formateurs de suivre les progrès des stagiaires.
- Un certificat de SST valable 24 mois sera délivré uniquement aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant réussi les évaluations.

Ces modalités garantissent que les participants possèdent réellement les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Concernant l'accessibilité, des mesures spécifiques sont mises en place pour accueillir les personnes en situation de handicap :



- Des supports de formation adaptés, incluant des documents en braille ou en format numérique pour une meilleure compréhension.
- Une sensibilisation des formateurs à l'accueil des stagiaires en situation de handicap, afin d'assurer une intégration harmonieuse.
- Un accompagnement personnalisé lors de la formation pour répondre aux besoins particuliers des participants.

Ces efforts visent à garantir que toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités, puissent bénéficier de la formation de manière équitable.